

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu sa troisième réunion ordinaire de l'année le 31 octobre 2018, dans la Salle du Conseil du Siège de la Banque à Yaoundé (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales.

Au plan international, le CPM a noté que l'activité économique mondiale devrait s'accélérer en 2018, en particulier dans les pays avancés. Cette évolution entraînerait l'amélioration progressive de la croissance dans les pays exportateurs de produits de base, qui profiteraient du regain des prix de ces produits.

Au niveau sous-régional, le CPM a passé en revue la situation économique et monétaire récente de la CEMAC, ainsi que les perspectives à court terme. En 2018, avec la remontée des cours et de la production du pétrole brut, l'accélération de la mise en œuvre des réformes économiques, monétaires et financières prévues dans le PREF-CEMAC et les programmes conclus avec le FMI, l'activité économique devrait s'améliorer. Ainsi, il est prévu pour 2018 : *i*) un taux de croissance du PIB réel de 1,7 %, contre 0,2 % en 2017 ; *ii*) le maintien de l'inflation sous le seuil communautaire à 1,7 %, contre 0,9 % un an plus tôt ; *iii*) la réduction du déficit budgétaire (hors dons) à 0,3 % du PIB, contre 3,8 % en 2017, tandis que le déficit extérieur courant (hors dons) reviendrait à 4,2 % du PIB, contre 4,5 % en 2017 ; et *iv*) un redressement du taux de couverture extérieure de la monnaie à 59,7 %, contre 57,5 % en 2017.

Au regard des perspectives macroéconomiques favorables de la Sous-région et en appui à sa soutenabilité extérieure, le CPM a décidé de :

- relever le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 2,95 % à 3,50 % ;
- relever le taux de la facilité marginale de prêt de 4,70 % à 5,25 % ;
- maintenir inchangé le taux de la facilité marginale de dépôt ;
- relever le taux de pénalité aux banques pour le porter de 7,00 % à 7,55 % ;

- maintenir inchangés les coefficients des réserves obligatoires.

Ces mesures viennent en soutien aux programmes économiques et financiers en cours d'exécution dans la Sous-région. /-

Fait à Yaoundé, le 31 octobre 2018

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI